

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

- a) Tout dossier non complet, avec fiche remplie et paiement, ne sera pas pris en compte.
- b) Les représentants légaux et le stagiaire acceptent l'utilisation publicitaires et renoncent à leurs droits à l'image, sur l'ensemble des réseaux sociaux pour promouvoir les stages multisports. Les personnes le refusant, peuvent le signaler sur la fiche d'inscription.
- c) Stage ouvert aux enfants nés entre 2015 et 2011.

PROGRAMME

- a) Les stagiaires sont accueillis de 8H15 à 17H30, ce qui comprend une garderie en dehors des horaires d'activités qui sont : 9h- 12H /13H30-16H30
Le déjeuner est pris en commun, les piques niques sont à fournir par les parents.
- b) Tenue de sport avec chaussures fermées , en état , réserve d'eau (**2L minimum**) avec contenu, crème solaire, casquette et sac à dos de rando obligatoire.
- c) Pour l'activité VTT, prévoir son VTT en état, casque et gants obligatoires. A minima une chambre à air à la **bonne dimension**
- d) Les téléphones portables sont tolérés, aux heures de pause et en cas d'urgence.

ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES

- a) Pour l'ensemble des activités nautiques et aquatiques proposés par le club.
Si votre enfant ne possède pas un licence de l'une de ces fédérations (natation, canoé-kayak, triathlon, voile) , vous devez **obligatoirement** fournir svp :
 - Un brevet de natation sur 25M
 - Ou**
 - Une attestation parentale justifiant que votre enfants sait nager sur 25M
- b) Prévoir une tenue aquatique , Un slip de bain pour la piscine et du rechange sur ces activités. (casquette, chaussures fermées, lycra, gants, sac plastiques...)

ACCIDENT

- a) Le club et les éducateurs sont assurés en responsabilité civile, qui fonctionne si leur responsabilité est engagée.
- b) Les enfants sont pris en charges aux horaires indiqués dans la rubrique « programme ». La responsabilité du club ne peut être engagée en dehors de ces horaires.

PARAPHER SVIP , SUITE AU DOS.

RENOI

- a) L'éducateur se réserve le droit de ne pas accepter un enfant, voire de le renvoyer, si un manquement grave intervient (Etat d'esprit contraire aux valeurs du club, non-respect du groupe et/ou des personnes...) Aucun Remboursement ne sera fait.

ANNULATION ET MODIFICATION

- a) Le club les centaures de pertuis se réserve le droit d'annuler les activités, si le nombres d'inscrits est insuffisant ou d'événements indépendants de sa volonté. Les inscriptions seront remboursées, si le club doit annuler, sans indemnités.
- b) En cas d'annulation pour une personne inscrite, 8 jours avant le début des activités, un remboursement sera fait avec une retenue de 10 Euros pour frais de dossier.
En cas d'annulation ,entre 7 jours et le jours du début des activités , aucun remboursement ne sera possible, sauf si le remplacement de la personne inscrite pourra être fait.
- c) Toute activité commencée est due dans sa totalité.
- d) Un certificat médical ne donne pas droit à un remboursement.
- e) Pour les activités extérieur , les séances annulées suite aux intempéries , décisions préfectoral pour risque d'incendies ou indépendantes de notre volonté, seront remplacées mais pas remboursées.

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

DATE :

SIGNATURE :